

Décision

Générale

colonial

Décision n° 30-367-1927 30/06/1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 juin 1927

Numéro JO
n° 367 du 30/06/1927

Date du numéro
30 juin 1927

TEXTE INTÉGRAL

M. Guezennec (François), garde principal de 2e classe de la garde indigène, est chargé par intérim des fonctions de commandant de la garde indigène pendant l'absence de M. Rossât, à compter du 29 juin, jour de départ en congé de ce dernier.